

L'incroyable victoire des antipubs

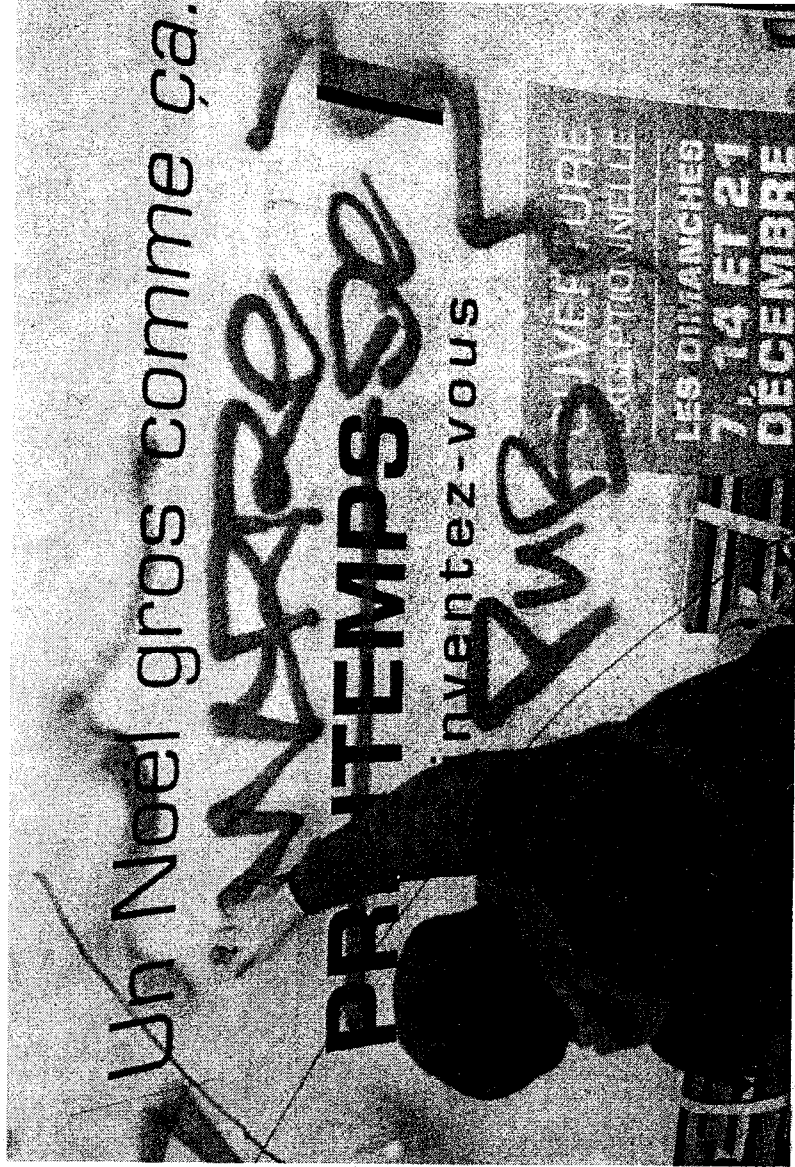
Même eux ne s'y attendaient pas. La justice a relaxé hier matin deux membres du collectif antipub des Déboulonneurs, poursuivis par le parquet pour avoir « barbouillé » cinq panneaux publicitaires sur les Champs-Élysées, le 26 janvier 2008. « Nous sommes très heureux, c'est une première pour nous après 12 procès précédents où nous avons été condamnés à chaque fois », explique Nicolas, porte-parole des Déboulonneurs.

Plus que la relaxe, c'est le motif du jugement qui a complètement surpris les observateurs : le tribunal a estimé que les messages des antipubs ne relevaient pas de la « dégradation », mais de la « liberté d'expression ». « C'est une véritable révolution » estime Ivan, 51 ans, écrivain et

Désormais, la balle est dans le camp des politiques, à eux d'instaurer un vrai débat sur la pollution publicitaire

NICOLAS, MILITANT CHEZ LES DÉBOULONNEURS

barbouilleur » militant depuis 2001. Il y a une vraie possibilité de jurisprudence, poursuit Nicolas, mais autre but, ce n'est pas de dire : *Allez-y, égarez, déchirez, attaquez-vous aux libertés !* Nous sommes responsables et d'ailleurs, à partir d'aujourd'hui, nous arrêtons nos actions. Désormais, la balle est dans le camp des politiques, à eux de prendre leurs responsabilités, d'instaurer un vrai débat sur la pollution publicitaire. « Quelques membres des Déboulonneurs ont été reçus hier au cabinet de



A leur grande surprise, les militants antipubs des Déboulonneurs ont été relaxés hier matin par le tribunal. Ils étaient poursuivis pour avoir « barbouillé » cinq panneaux publicitaires sur les Champs-Élysées, le 26 janvier 2008. Par le passé, la justice n'avait pas hésité à condamner des militants qui s'en étaient pris, comme ici en photo, à des affiches dans le métro.

Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Écologie. « Ce jugement est providentiel, car il tombe en pleine élaboration de la loi Grenelle 2, explique Nicolas. Il y a des dispositions sur la publicité, mais elles sont insuffisantes. C'est l'occasion de faire un vrai texte avant l'examen de la loi à l'Assemblée, début mai. » Pour les affichistes et les professionnels de la publicité, le jugement sonne comme un glas. « Je n'ai pas eu

connaissance précisément du jugement, donc il m'est difficile de me prononcer, explique Stéphane Dotted, de l'Union professionnelle de la publicité extérieure. Nous ne sommes pas contre la liberté d'expression, mais pour nous, il est inadmissible de se faire justice soi-même. Pour débattre de la publicité, il y a plein de moyens : la concertation, la politique, les procédures juridiques, sans avoir besoin de recourir à des

barbouillages. » Benoit Régent, spécialiste de l'affiche chez Posterscope, s'inquiète de ce « signal ». « Ce n'est pas forcément très bon, cela risque d'encourager des comportements agressifs. Les actions des Déboulonneurs sont paradoxales : ils sont meilleurs en marketing que nous, ils utilisent beaucoup mieux le système de communication qu'ils affirment pourtant dénoncer. »

SEBASTIEN RAMNNOUX

VIVRE A PARIS

XIX^e

Les artistes réclament « un nouveau souffle » au 104

Une petite centaine d'artistes, intellectuels et militants associatifs occupent symboliquement depuis jeudi le 104, lieu culturel parisien lancé il y a un an. Ils réclament une nouvelle impulsion pour ce site, les anciennes pompes funèbres de la rue d'Aubervilliers, qui est en attente d'une nouvelle direction. Sur place, les artistes veulent « prendre collectivement la direction » des lieux et temps qu'une nouvelle direction artistique arrive. Jean-Marc Adolphe, qui dirige la revue « le Mouvement », dénonce notamment le manque d'ouverture de cet équipement sur le quartier. A ce jour, 56 candidats ont déposé un dossier pour la reprise. D'ici à juillet, une sélection devrait être faite.

XVII^e

Talus Taylor fête les 40 ans de « Barbapapa »

A l'occasion des 40 ans de « Barbapapa », Talus Taylor, son auteur, célébrera cet après-midi un livre comprenant six posters. Barbapapa, mais aussi Barbamaman et tous ses enfants sont nés en France sur une nappe en papier d'une brasserie parisienne.

■ Signature aujourd'hui à la Fnac des Termes, 30, avenue des Termes, à partir de 15 heures.